

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 18

votants : 29

**OBJET :**

**BUDGET GÉNÉRAL  
- AFFECTATION  
DES RÉSULTATS  
2020 SUR LE  
BUDGET 2021**

L'an deux mil vingt et un,  
le : **Lundi 29 mars**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2021.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,  
M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel  
GONNET, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN,  
Mme Marie-José MARTIN, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Pascal  
SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Serge  
DELAVALLEE, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle  
CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard  
LATINIER.

**Absents ou excusés** : Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER qui a donné  
pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN qui a donné  
pouvoir à M. Lionel GONNET, Mme Charlene RENARD qui a donné  
pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Maryse BRIANCEAU qui a  
donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, M. Jean-Luc PAULHE qui a  
donné pouvoir à Mme Véronique LOUWAGIE, Mme Nicole  
GONDOUIN qui a donné pouvoir à Mme Nelly VIVIEN, M. Abdellah  
LHESSANI qui a donné pouvoir à M. Mickaël MESNIL, M. Stéphane  
CLOUET qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Christine  
CHATEL qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, M. Cédric  
COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Fleur GOSSELIN et M. Thierry  
PINOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLEE.

Monsieur Gérard LATINIER a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : **- 6 AVR. 2021**

Publié

le : **- 6 AVR. 2021**

Le Maire,

  
Philippe  
VAN-HOORNE



À la clôture de l'exercice, seul le vote du compte administratif  
par l'organe délibérant constitue l'arrêté des comptes de la  
collectivité territoriale (art. L 1612-12 du CGCT) et permet de  
dégager les éléments à prendre en compte pour l'affectation du  
résultat, à savoir :

- le résultat cumulé de la section de fonctionnement, constitué  
par le cumul du résultat de l'exercice (cumul des titres émis -  
cumul des mandats émis) et celui du résultat reporté des  
exercices antérieurs (déficit ou excédent reporté au 002) ;

- le solde d'exécution de la section d'investissement, constitué  
par le cumul du solde des émissions de titres et de mandats de  
l'exercice et du besoin de financement ou de l'excédent de la  
section de l'exercice précédent (le 001) ;

- les restes à réaliser de la section d'investissement, qui correspondent en dépenses, à celles qui ont été engagées mais non mandatées au 31 décembre et, en recettes, à celles qui sont certaines mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fera ressortir soit un besoin de financement, soit un excédent de financement. Le besoin de financement éventuel devra alors être prioritairement couvert par l'organe délibérant, lors de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement.

Après adoption du compte administratif de l'exercice 2020, La section de fonctionnement fait état d'un excédent s'élevant à **511 675,18 €**, qu'il convient d'affecter comme suit :

- en section d'investissement: **298 754,68 €** au compte *R1068\** afin de couvrir le besoin de financement ;
- en section de fonctionnement: **212 920,50 €** au compte *R002\*\**.

\*compte R1068 : excédents de fonctionnement capitalisé ;

\*\*compte R002 : report excédents de fonctionnement.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,***

**➤ *APPROUVE l'affectation de résultats 2020 telle que présentée ci-dessus.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Philippe VAN-HOORNE**